



Découvrez dans votre commune ...

L'étendard de la biodiversité

Comment est né ce projet ?

C'est dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement de la LPO Occitanie, soutenu par le Conseil Régional, la DREAL Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault, que ce projet a vu le jour.

L'étendard s'est concrétisé par l'intermédiaire d'une citoyenne du département de l'Hérault. Il a été lauréat du Budget Participatif Citoyen de l'Hérault.

Où trouver les étendards ?

Des « étendards de la biodiversité » ont été installés dans 4 communes du département de l'Hérault (appartenant à la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup) : **Saint-Mathieu-de-Trévières, Assas, Teyran et Prades-le-Lez** !

Pourquoi des étendards ?

Ces étendards permettent de découvrir les différents aménagements à mettre en place chez soi pour favoriser la biodiversité de proximité !

Installez vous-même ces équipements dans votre jardin grâce aux informations que vous retrouverez sur **notre site internet*** !

1 Perchoir à rapaces

2 Nichoir à Mésanges charbonnières, Moineaux domestiques & friquets

3 Nichoir à Mésanges bleues et huppées

4 Dispositif « Stop-minou »

5 Abri à insectes

6 Abri à hérissons

7 Plantes favorables aux oiseaux et papillons

8 Abri à chauves-souris

9 Nichoir semi-ouvert

10 Nichoir de 7 cm de diamètre

11 Mare et muret / tas de pierres

Ne pas prélever ou introduire d'espèces (poissons, plantes, etc)

* Retrouvez toute la documentation des étendards et leur localisation précise sur notre site internet :

herault.lpo.fr/etendard



Ou en flashant ce **QR code** !



Ne pas jeter sur la voie publique



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie

